



La SAFER au
cœur de
l'installation

SAFER Marche Limousin

25 bis Avenue de la République

23000 GUERET

Tél : 05.55.52.41.15

www.propriétés-rurales.com

www.marche-limousin.safer.fr

En **Creuse**, ces cinq dernières années, la Safer Marche Limousin a rétrocédé 6500 ha de terres. Sur ces 6500 ha, 2000 ha ont contribué à l'installation de 58 personnes sur le département. La Safer reste donc un opérateur foncier acteur de l'installation.

Pour poursuivre son action en faveur des jeunes agriculteurs, la SAFER Marche Limousin s'engage sur les points suivants :

1. Priorité à l'installation

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'activité, la Safer s'est notamment fixé l'objectif de participer au renouvellement des générations en soutenant toute forme d'installation viable.

Cet objectif pourra être facilité grâce à une collaboration conventionnée avec la Chambre d'Agriculture, en travaillant en amont sur les cédants.

2. Avantage financier sur les frais Safer

Une réduction de 2 points de la rémunération facturée par la Safer sera accordée sur les rétrocessions de foncier à un jeune agriculteur qui s'installe dans le cadre DJA. Cette réduction est applicable sans limite de valeur (le régime de faveur sur les droits d'enregistrement étant limité à un investissement foncier de 99 000 € sur 4 ans).

3. Stockage de foncier

Une nouvelle convention de stockage de foncier se met en place avec le Conseil Régional du Limousin.

Ce fonds de stockage permettra d'acquérir :

- ✓ Des exploitations agricoles dans leur totalité
- ✓ Des lots de foncier non bâtis

Ces exploitations ou lots de foncier pourront être stockés pendant une durée maximale de 5 ans et permettront prioritairement l'installation ou la réinstallation d'agriculteurs.

Cette convention permettra la prise en charge des frais de stockage par la région Limousin.

Cette action devrait permettre de limiter le phénomène d'agrandissement des exploitations.